Case
Wing
2
45
.18
Sel. 1c
no. 21

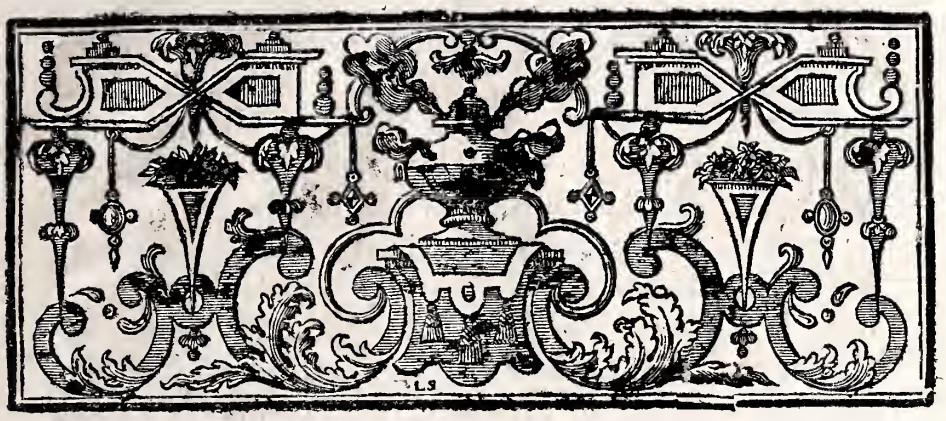

PROJET
DE SOUSCRIPTION

POUR LA CARTE GENERALE DE LA FRANCE

EN 173 FEUILLES,

Proposé par M. CASSINI DE THURY.

L'OBJET des Souscriptions ordinaires est de se procurer des fonds pour l'exécution d'un projet, & souvent de s'assurer d'avance du profit qu'on en peut retirer. Dans celle que je propose, mon but est plus noble & plus étendu. Le succès de l'ouvrage est assuré ; le public est présentement en état de juger de son exécution, par les seize feuilles déjà publiées : c'est le bien de la chose & l'intérêt du public que j'ai en vûe, & si j'ai resisté jusqu'à présent aux demandes multipliées qui m'ont été faites d'admettre des souscriptions, c'est pour ne point engager le public à l'acquisition d'un ouvrage qu'il ne connoissoit pas encore, & qui n'étoit pas alors assez avancé.

L'importance & l'utilité d'une Carte exacte de la France où l'on puisse distinguer jusqu'à la figure de l'enceinte des Villes & des Bourgs, les Villages, les Hameaux, les Parcs les plus considérables, les grands Chemins, la plûpart des Chemins de traverse, le contour des Bois & leurs routes, le cours des Rivieres & des Ruisseaux, les Guès, les Ponts, les Bacs, les Marais, les Etangs un peu considérables, les Montagnes, les Vallons, les Ravins profonds, en un mot la configuration exacte du terrein & de ses inégalités. L'avantage que l'homme de Lettre, l'homme d'Etat, le Ministre, les Seigneurs de terres & même tout particulier, peuvent retirer d'une pareille Carte pour leur instruction particuliere, pour différentes vûes de commerce, pour établir de nouvelles communications entre les Provinces, pour projetter de nouveaux Canaux propres à joindre des Rivieres navigables, pour juger de la distance des lieux, &c. tous ces avantages sont trop généralement reconnus pour qu'il soit nécessaire d'entrer à cet égard dans un plus grand détail. Il suffit de faire remarquer que cet ouvrage est unique en son genre, & que l'exécution n'en est devenue possible qu'à la faveur des travaux immenses commencés dès le dernier siécle, & continués depuis à plusieurs repriſes, par les ordres & aux frais du Roi, sous les yeux de l'Académie Royale des Sciences, tant pour la description & la vérification de la Méridienne de Paris, que pour la description d'autres lignes, les unes paralleles, les autres perpendiculaires à la premiere. Plus de trois mille points déterminés géometriquement, avec les plus grands & les meilleurs instrumens, par autant de triangles, dont la chaîne non-interrompue suit le contours des côtes & des frontieres, se replie & serpente en tous sens dans l'intérieur du Royaume, n'étoient que les préliminaires & les fonde-

mens d'un ouvrage encore plus vaſte & plus univerſellement utile : je veux dire la Carte générale & détaillée de toutes les Provinces de la France. Il s'agit aujourd'hui de faire recueillir au public le fruit des ſecours extraordinaires que Sa Majeſté a daigné nous accorder depuis plus de vingt années pour la conſtruction des inſtrumens néceſſaires, pour la dépenſe de pluſieurs voyages d'Académiciens, pour exercer & former des ſujets capables, ſoit de lever la Carte, ſoit d'en exécuter les différentes parties ; enfin pour toutes les tentatives qui devoient abſolument précéder une entrepriſe auſſi vaſte & d'un auſſi grand détail ; puiſque toutes les Paroiſſes du Royaume au nombre de près de trente-huit mille, plus de ſix cens Abbayes, tous les Prieurés, les Commanderies, les Chapelles, les Châteaux, les Fermes iſolées, les Moulins à eau & vent, en un mot, tous les objets apparens, ou dont la connoiſſance peut être de quelque utilité, auront dans cette Carte leur poſition déterminée par des meſures effectives ou géometriquement conclues ; ce qui n'a jamais été même tenté dans une Carte générale.

Cinquante Citoyens diſtingués dans tous les Ordres de l'Etat, ſe ſont aſſociés pour ſupporter les charges d'une entrepriſe que le Roi honore de ſa protection, & pour porter à la plus grande perfection qu'il ſoit poſſible un ouvrage qu'ils ſçavent être agréable à Sa Majeſté. Leur fortune les met en état de ſe paſſer de ſecours étrangers ; mais la confiance qu'ils ont en moi, & leur déſintéreſſement même ne me permettent pas de perdre de vûe leur intérêt, ſur-tout lorſqu'il s'accorde avec celui du public. La voye de la ſouſcription offre à la Compagnie le moyen de ſe ſoulager d'une partie des charges en ſecondant les deſirs du public, & d'accelerer l'exécution de l'ouvrage, en nous mettant en état de l'achever dans un terme plus court

que celui que nous nous étions proposé. Il est juste, d'ailleurs, de satisfaire l'impatience des habitans des Provinces méridionales qui restent à lever, & de ne leur pas faire attendre dix années une bonne Carte, dont ils ont d'autant plus de besoin qu'ils n'en ont eu jusqu'ici que de fort défectueuses.

La souscription produira encore l'avantage de prévenir la contrefaction : les étrangers qui auront contracté un engagement avec la Compagnie, sçachant qu'ils peuvent se procurer les Cartes originales à un prix modéré, aussitôt qu'elles paroîtront, n'écouteront plus les offres des contrefacteurs, dont l'avidité pour le gain défigureroit bientôt nos Cartes par une exécution défectueuse, & sur-tout par une infinité de fautes d'impression si ordinaires dans les noms propres. Il est juste aussi que ceux qui contribueront volontairement à l'exécution & à l'accélération de l'ouvrage par leurs avances, puissent avoir les Cartes à un moindre prix.

Conditions de la Souscription.

La Carte de la France composée * de cent soixante & treize feuilles coûtera aux Souscripteurs 562 liv. (argent de France) payables en cinq termes, à raison de trois livres cinq sols la feuille, au lieu de quatre livres, prix auquel chaque feuille sera vendue en détail.

Au moyen de cette avance, la Compagnie s'engage à faire tenir les cent soixante & treize Cartes particulieres franche de port aux Souscripteurs, soit à leur demeure à Paris, soit dans les Villes principales du Royaume

* La Carte des triangles n'est pas comprise dans les cent soixante & treize feuilles ; les Souscripteurs qui voudront en faire l'acquisition la trouveront chez les débitans, & ne la payeront que 3 liv. 5 sols.

qu'ils indiqueront, ſoit dans les Villes capitales des pays étrangers les plus voiſines du lieu de leur réſidence, & ce à meſure que les Cartes paroîtront.

On payera en ſouſcrivant . . . . . 162 liv.

Sur quoi on déduira quatre livres pour chaque Carte déjà payée avant la ſouſcription, & on enverra les ſuivantes aux Souſcripteurs à meſure qu'elles paroîtront, juſques & compris la vingt-neuviéme, celui qui aura dejà payé les ſeize premieres Cartes publiées n'aura que 98 liv. à payer au lieu de 162 liv.

On payera en recevant la trentiéme feuille . . . . . 100 liv.

Et l'on recevra ſucceſſivement les ſuivantes ſans rien payer, juſques & compris la cinquante-neuviéme.

On payera en recevant la ſoixantiéme feuille . . . . . 100 liv.

Et l'on recevra ſucceſſivement les ſuivantes juſques & compris la quatre-vingt-neuviéme.

On payera en recevant la quatre-vingt-dixiéme feuille . . . . . 100 liv.

Et l'on recevra les ſuivantes ſucceſſivement juſques & compris la cent dix-neuviéme.

On payera en recevant la cent-vingtiéme feuille . . . . . 106 liv.

Et l'on recevra ſucceſſivement les ſuivantes ſans rien payer juſques & compris la cent-ſoixante treiziéme & derniere feuille.

Total 562 liv.

Les plus belles épreuves ſeront reſervées pour les Souſcripteurs, ſuivant la date des ſouſcriptions, dont on tiendra regiſtre.

Comme pluſieurs perſonnes, par zéle & par l'intérêt qu'elles prennent à la prompte exécution de cet ouvrage, ont offert de payer, en ſouſcrivant, le recueil entier des cent ſoixante & treize feuilles, en faveur de cette avance on leur fera une plus grande diminution ſur le prix total. Elles ne payeront le recueil complet que cinq cens livres, & elles recevront les feuilles franches de port à meſure qu'elles paroîtront.

Pour la ſatisfaction de ceux qui veulent connoître avec exactitude la diſtance réciproque des lieux, on a calculé ſoigneuſement en toiſes la diſtance de toutes les Paroiſſes du Royaume, tant à la Méridienne de l'Obſervatoire, qu'à la Perpendiculaire de cette Méridienne, & l'on a formé de ces diſtances calculées autant de tables alphabétiques que de Cartes. On y a joint une inſtruction pour conclure des diſtances calculées, & par une ſimple addition de nombres, la diſtance d'une paroiſſe quelconque à une autre. On laiſſe à juger de la longueur de ce travail. Chacune de ces Tables priſes ſéparément ſera payée vingt ſols; mais on fera une remiſe de près de moitié à ceux qui voudront ſouſcrire pour le Recueil de toutes les Tables qui ne leur coûtera que quatre-vingt-dix livres en cinq payemens, dont le premier de trente liv. & les ſuivans de quinze liv. & ils recevront les Tables ſucceſſivement aux mêmes conditions & en même tems que les feuilles de la Carte, chaque feuille ayant ſa table correſpondante.

On ſera admis à ſouſcrire juſqu'au premier Octobre 1758 pour la France, & juſqu'au premier Janvier 1759 pour les pays étrangers.

Les Souſcripteurs remettront à la caiſſe de la Compagnie entre les mains de M. Deliſle chez M. Borda, rue neuve des Capucines, le prix de la ſouſcription ; & en préſentant le billet de la ſouſcription, le ſieur Nobleſſe, garde du dépôt des Cartes à l'Obſervatoire Royal à Paris, leur délivrera toutes celles qui auront paru juſqu'au jour de la ſouſcription. Le même tiendra un regiſtre du numero & de la date de chaque billet de ſouſcription & de l'adreſſe du Souſcripteur.

De l'Imprimerie d'Antoine Boudet, Imprimeur du Roi. 1758.